L'action proprement missionnaire ne s'exerce qu'auprès d'une minorité d'indigènes, dont le chiffre officiel ne dépasserait pas 110.596 ; elle atteint, occasionnellement, aussi la masse des 3.975.515 protestants de toutes confessions que la conquête anglaise a imposée à l'ancienne colonie française.

Les Oblats de Marie Immaculée détiennent le primat de l'activité apostolique près des tribus indiennes ; ils dirigent 4 vicariats et plusieurs missions dans divers diocèses, — les Eudistes, les Pères du Saint-Esprit et le clergé séculier administrent respectivement 1 vicariat, — enfin, les Jésuites ont des missions dans divers diocèses.

1. *Yukon et Prince-Rupert (V. A.).*
(Oblats de Marie Immaculée).

Préfecture Apostolique, le 9 mars 1908, par démembrement du Vicariat de Mackenzie et de l'Archidiocèse de Vancouver ; Vicariat Apostolique, le 20 novembre 1916. Ses limites sont : au sud, le 53e degré de latitude boréale, — à l'est, les Montagnes Rocheuses, — à l'ouest, l'Océan Pacifique et le 141e degré de longitude, — au nord, le Golfe de Mackenzie.

Population : 62.300 (dont 54.000 hérétiques et 500 païens). — Catholiques : 7.800 (2.000 indigènes). — Pères Oblats : 14. — Prêtre séculier : 1. — Frère Oblat : 1. — Religieuses : 30. — Instituteurs : 6.

Stations : 49. — Églises et chapelles :38. — Écoles primaires : 6 (434 élèves). — Hôpital : 1 (127 malades).

2. *Mackenzie (V. A.).*
(Oblats de Marie Immaculée).

Mission en 1856 ; Vicariat Apostolique d'Athabaska-Mackenzie, en 1862, par démembrement du Diocèse de Saint-Boniface ; Vicariat du Mackenzie, en 1901, — modifié, en 1908, lors de l'érection du précédent.

Ses limites sont : au sud, le 60e degré de latitude boréale, — à l'est, la Baie d'Hudson, — à l'ouest, les Montagnes Rocheuses, — au nord, le pôle.

Population : 6.825 (1.500 païens, 800 hérétiques). — Catholiques : 4.500. — Catéchumènes : 25. — Pères Oblats : 23. — Frères Oblats : 20. — Séminariste : 1. — Religieuses (Sœurs Grises, de Montréal) : 34. — Catéchistes : 4. — Instituteurs : 8.

Stations : 14. — Églises et chapelles : 14. — Écoles primaires : 4 (248 élèves). — Orphelinats : 2 (80 enfants). Hôpital : 1 (49 malades).

3. *Athabaska (V. A.).*
(Oblats de Marie Immaculée).

Érigé en 1901 (Voir, plus haut : *Mackenzie*).

Ses limites englobent toute la partie du Canada appelée « Territoire du Nord-Ouest ».

Population : 33.240 (dont 22.000 hérétiques et 240 païens). — Catholiques : 11.000. — Pères Oblats : 27, dont 2 évêques. — Frères Oblats : 20. — Religieuses (Sœurs Grises de Montréal, Sœurs de la Providence, Sœurs de la Sainte-Croix) : 73.

Stations : 48. — Églises et chapelles : 31. — École primaire : 1 (80 élèves). — Orphelinat : 1 (430 enfants). Hôpital : 1.

Nota. — Les trois territoires décrits ci-dessus n'occupaient, en 1868-1869, que 13 Pères Oblats, chargés de 10 chapelles, 1 école, 1 hôpital (1). Aujourd'hui, il y a 4 évêques, 60 Pères, 83 églises et chapelles, 11 écoles, 3 hôpitaux.

4. *Keewatin (V. A.).*
(Oblats de Marie Immaculée).

Érigé le 8 août 1910.

Population : 15.795 (dont 4.500 païens et 5.695 hérétiques). — Catholiques : 5.600. — Pères Oblats : 22. — Prêtres séculiers : 2. — Frères Oblats : 12. — Séminaristes : 8. — Religieuses (Sœurs Oblates du Sacré Cœur et de Marie Immaculée, Sœurs de la Présentation, Sœurs Grises de Montréal, Sœurs Grises de Saint-Hyacinthe), 38.

Stations : 33. — Églises et chapelles : 48. — Écoles primaires : 3 (227 élèves). — Orphelinat : 1 (27 enfants). — Hôpital : 1 (35 malades).

5. *Missions chez les Indiens en divers diocèses.*
(Oblats de Marie Immaculée).

Catholiques : 34.000. — Pères Oblats : 30. — Frères Oblats : 20. — Sœurs : 126 (dont 6 indigènes). — Catéchistes : 80.

Stations : 110 environ, avec un nombre égal d'églises ou de chapelles. — Élèves des écoles primaires : 1.300. — Écoles professionnelles : 15. — Orphelinats : 3. — Hôpitaux : 3.

§ II. — **Missions de Ceylan.**

Au début de la conquête portugaise en Orient, la direction des nouvelles chrétientés, nées sous sa protection, fut confiée par Rome à l'Ordre militaire du Christ, dont le Grand-Maître était le Roi du Portugal. L'Ordre établit ses quartiers généraux, d'abord, à Thomar et, puis, à Goa (1510).

En 1514, à la requête du Roi don Manuel I[er], le Pape Léon X, par Lettre apostolique du 7 juin de cette année, conféra à l'Ordre tous les privilèges de juridiction sur les contrées et les provinces découvertes à l'est du Cap Badajor.

(1) Cfr. « *Missions Catholiques* », Vol. I (1868), p. 119, et Vol. II (1869), p. 408.